

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1139

6 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Amtec Resources Management S.A.</b> .....	<b>54672</b>	<b>Presidential D</b> .....	<b>54672</b>
<b>Brass Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54662</b>	<b>Primeur Invest S.à r.l.</b> .....	<b>54662</b>
<b>CMC Card and Management Consult S.à r.l.</b> .....	<b>54628</b>	<b>Qatar Heart Laboratories Holding S.A.</b> ..	<b>54662</b>
<b>CMC Card and Management Consult S.à r.l.</b> .....	<b>54627</b>	<b>RoCo Investment S.à r.l.</b> .....	<b>54662</b>
<b>Etude DIAZ SCHARFF &amp; Associés - Law Firm S.C.</b> .....	<b>54627</b>	<b>SANIDEC, Association pour la Gestion et la Prévention des Déchêts du Secteur de la Santé, Asbl</b> .....	<b>54665</b>
<b>Europelanguage développement linguistique asbl</b> .....	<b>54644</b>	<b>SAP Green Business S.A.</b> .....	<b>54661</b>
<b>Fair Play Capital SICAV SIF S.A.</b> .....	<b>54628</b>	<b>Service Taxis S. à r.l.</b> .....	<b>54626</b>
<b>Ferguson Club Lëtzebuerg</b> .....	<b>54649</b>	<b>SGD Luxembourg Perfumery Holdings</b> ..	<b>54653</b>
<b>INNCONA S.à.r.l. &amp; Cie. Quatre cent trente-septième (437.) S.e.c.s.</b> .....	<b>54626</b>	<b>SHCO 54 S.à r.l.</b> .....	<b>54661</b>
<b>Käerjeng hëlleft</b> .....	<b>54646</b>	<b>SHCO 60 S.à r.l.</b> .....	<b>54652</b>
<b>K Automobile S.A.</b> .....	<b>54665</b>	<b>Skiron S.à r.l.</b> .....	<b>54671</b>
<b>K Automobile S.A.</b> .....	<b>54627</b>	<b>Sogetra S.à r.l.</b> .....	<b>54664</b>
<b>ManageMySelf S.à r.l.</b> .....	<b>54668</b>	<b>Suprinvest International S.A.</b> .....	<b>54652</b>
<b>MIPA S.à r.l.</b> .....	<b>54667</b>	<b>Suprinvest International S.A.</b> .....	<b>54652</b>
<b>Moneytix S.A., S.P.F.</b> .....	<b>54626</b>	<b>TOTAL Brass Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54662</b>
<b>Multicar S.A.</b> .....	<b>54665</b>	<b>U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l.</b> .....	<b>54634</b>
<b>Multicar S.A.</b> .....	<b>54627</b>	<b>Vantico Group S.à r.l.</b> .....	<b>54630</b>
<b>NB Design s.à.r.l.</b> .....	<b>54666</b>	<b>Vantico Group S.à r.l.</b> .....	<b>54668</b>
<b>NIRAAMAYA Holdings S.A.</b> .....	<b>54666</b>	<b>VTC Litho Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54628</b>
		<b>Yellow Wall S.à r.l.</b> .....	<b>54672</b>

**INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent trente-septième (437.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.188.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent trente-septième (437.) S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Baachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im handelsregister unter BI60188 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, als alleinige Kommanditistin.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen der Gesellschafterin TEMTEX Management S. A. und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 05.12.2012.

*Für die TEMTEX Management S.A.*

Dipl. Volkswirt J. Grote

*Kommanditist*

Référence de publication: 2014038535/30.

(140043307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Service Taxis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2173 Luxembourg, 8, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 152.097.

—  
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2014 a accepté

La démission et la cession des parts de Madame SILBEREISEN Liliane

La nouvelle répartition des parts sociales de la société SERVICE TAXIS Sarl s'établit comme suit:

Monsieur Carlos Alberto DA SILVA DUARTE ..... 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037991/13.

(140042573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Moneytix S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.517.

—  
Par la présente, je soussigné Xavier BARNICH, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet rétroactif au 15 février 2014, de ma fonction d'administrateur de la société MONEYTIX S.A., SPF inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 171517.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Xavier BARNICH emp.

Référence de publication: 2014037988/11.

(140042595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**K Automobile S.A., Société Anonyme,  
(anc. Multicar S.A.).**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.  
R.C.S. Luxembourg B 161.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 mars 2014.  
Patrick SERRES  
Notaire

Référence de publication: 2014037986/13.  
(140042056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Etude DIAZ SCHARFF & Associés - Law Firm S.C., Société Civile.**

Siège social: L-3251 Bettembourg, 30, rue Michel Lentz.  
R.C.S. Luxembourg E 4.935.

DISSOLUTION

La société «Étude Diaz Scharff & Associés Law Firm S.C.», société civile a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 3 novembre 2012 publié au Mémorial C n° 2999 du 11 décembre 2012.

Les associés déclarent que la société n'a plus d'activité et qu'elle est devenue sans objet.  
En conséquence et conformément à l'article 1865, 2° du Code Civil, la société est considérée comme ayant fini.  
Elle est donc dissoute avec effet au 3 mars 2014 et n'existe plus à compter de cette date.  
Les documents sociaux resteront conservés à l'ancien siège social à L-3251 Bettembourg, 30 rue Michel Lentz.

Luxembourg, le 11 mars 2014.  
Signature  
L'Administrateur

Référence de publication: 2014037983/17.  
(140042255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**CMC Card and Management Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 106.420.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebenundzwanzigsten Februar.  
Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Walter THEWES, Dipl. Wirtschaftsinformatiker, geboren in Dillingen (Deutschland), am 14. Juni 1960, wohnhaft in D-66265 Heusweiler-Holz, Buchenweg 12.

Welcher Kompartment erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CMC CARD AND MANAGEMENT CONSULT S. à r. l. mit Sitz in L-5534 Remich, 17, rue Foascht ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 7. Januar 2005, veröffentlicht im Recueil Special des Sociétés et Associations, Memorial C, Nummer 652 vom 5. Juli 2005

Dies erläutert, hat der Kompartment den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

*Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin und dementsprechend Artikel 4, erster Satz, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.“

*Erklärung*

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. THEWES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2014. Relation: REM/2014/520. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 10. März 2014.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014037957/33.

(140042080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Fair Play Capital SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.804.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 mars 2014.

M Andrei Cristian RADU

Administrateur

Référence de publication: 2014037956/13.

(140041706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

**CMC Card and Management Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 106.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 mars 2014.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2014037958/12.

(140042084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**VTC Litho Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.055.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the third day of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

VTC Semi Systems Holdings Ltd., a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South George Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the registrar of Companies in the Cayman Islands under number 154009,

here represented by Mrs Claire GUILBERT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of VTC Litho Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 August 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2224 of 6 October 2007, registered with the Luxembourg trade

and companies register under number B 131055 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 30 January 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 831 of 9 April 2013.

The appearing party, represented as mentioned above and representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following:

- that it approves the interim accounts of the Company as at 3 October 2013;
- that the current share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- that it is the sole owner of all of the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve and liquidate the Company with immediate effect as of the day stated at the beginning of this deed;
- that full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate until the present date;
- that it designates itself as liquidator of the Company;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed. It will also settle the costs of the present deed;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2013 to the present date are approved at the date of the present deed;
- that it appoints Merlis S.à r.l., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B111.320, as special liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company;
- that it approves the report submitted by Merlis S.à r.l. as special liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company as of the date of the present deed;
- that all assets and liabilities of the Company are immediately allocated further to the present deed;
- that the Company is fully liquidated and that the liquidation is completed further to the present deed;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

VTC Semi Systems Holdings Ltd., une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Uglad House, South George Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 154009,

ici représentée par Me Claire GUILBERT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») VTC Litho Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée par acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2224 du 6 octobre 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131055 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 30 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 831 du 9 avril 2013.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle approuve les comptes intérimaires de la Société à la date du 3 octobre 2013;
- que le capital social actuel de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- qu'elle détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associé unique elle décide de prononcer la dissolution et la liquidation de la Société avec effet immédiat à la date mentionnée au début du présent acte;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
- qu'elle se désigne lui-même liquidateur de la Société;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que l'activité de la Société a cessé par la présente, qu'elle est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée. Elle paiera également les frais liés au présent acte.
- qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, elle a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social du 1 janvier 2013 à la présente date sont approuvés à la date du présent acte;
- qu'elle nomme Merlis S.à r.l. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111.320 comme commissaire à la liquidation de la Société;
- qu'elle approuve le rapport soumis par Merlis S.à r.l. comme commissaire à la liquidation de la Société en date du présent acte;
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société lui sont par la présente immédiatement attribués;
- que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Guilbert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. LAC/2013/46197. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037906/115.

(140043481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 240.000.001,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., a public limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 10, Merseyweg, NL-3197 KG Botlek-Rotterdam, and registered with the Dutch Trade Register under number 24387536 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.959 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 under the name of Avanti n° 2 S.A., pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 2 December 2010, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 701 of 12 April 2011.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 240,000,001 (two hundred and forty million and one United States dollars) by way of issuance of 1 (one) share of the Company, without nominal value (the New Share);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Share;

(4) subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 240,000,001 (two hundred and forty million and one United States dollars) by way of issuance of the New Share.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 16,907,572 (sixteen million nine hundred and seven thousand five hundred seventy-two United States dollars) consisting in a claim of USD 16,907,572 (sixteen million nine hundred and seven thousand five hundred seventy-two United States dollars), being the equivalent in United States dollars of GBP 10,200,000 (ten million two hundred thousand British Pound sterling) on the basis of the 2pm London time rate out of Bloomberg as per 22 January 2014 (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of USD 16,907,572 (sixteen million nine hundred and seven thousand five hundred seventy-two United States dollars) is allocated as follows:

(1) an amount of USD 1 (one United States dollar) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of USD 16,907,571 (sixteen million nine hundred and seven thousand five hundred and seventy-one United States dollars) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to USD 16,907,572 (sixteen million nine hundred and seven thousand five hundred seventy-two United States dollars).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at USD 240,000,001 (two hundred and forty million and one US dollars) represented by 240,000,001 (two hundred and forty million and one) shares without nominal value."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

#### *Expenses*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately five thousand two hundred euro (EUR 5,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de janvier, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### **Comparaît:**

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 10, Merseyweg, 3197 KG Botlek-Rotterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 24387536 (l'Associé Unique), représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.959 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 sous le nom de Avanti n° 2 S.A., suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 2 décembre 2010 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°701 du 12 avril 2011.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(3) renonciation aux formalités de convocation;

(4) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 240.000.001 (deux cent quarante millions et un dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, sans valeur nominale (la Nouvelle Part Sociale);

(5) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;

(6) modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital et l'émission de la Nouvelle Part Sociale;

(7) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(8) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 240.000.001 (deux cent quarante millions et un dollars des Etats-Unis) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de USD 16.907.572 (seize millions neuf cent sept mille cinq cent soixante-douze dollars des Etats-Unis) consistant en une créance de USD 16.907.572 (seize millions neuf cent sept mille cinq cent soixante-douze dollars des Etats-Unis), étant l'équivalent en dollars des Etats-Unis de GBP 10.200.000 (dix millions deux cent mille livres sterling) sur base du taux de change Bloomberg à 2pm (heure londonienne) du 22 janvier 2014 (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de USD 16.907.572 (seize millions neuf cent sept mille cinq cent soixante-douze dollars des Etats-Unis) sera allouée comme suit:

(1) un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de USD 16.907.571 (seize millions neuf cent sept mille cinq cent soixante-et-onze dollars des Etats-Unis) sera alloué au compte de primes d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur de l'Apport est au moins égal à USD 16.907.572 (seize millions neuf cent sept mille cinq cent soixante-douze dollars des Etats-Unis).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 240.000.001 (deux cent quarante millions et un dollars des Etats-Unis), représenté par 240.000.001 (deux cent quarante millions et une) parts sociales sans valeur nominale."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Delfanne, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014037894/175.

(140043553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.190.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Patrick Charignon, with professional address at 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France (the "Appearing Party 1");
  2. Mr. Olivier Guillaume, with professional address at 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France (the "Appearing Party 2");
- and
3. Mr. Cédric Bérard, with professional address at 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France (the "Appearing Party 3", together with the Appearing Party 1 and the Appearing Party 2 the "Appearing Parties"),
- all duly represented by Maître Max Welbes, Avocat à la Cour, having its professional address at Vertigo Polaris Building, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as their proxyholder pursuant to the powers of attorney dated 6 February 2014 and 21 February 2014 (the "Proxyholder").

The before said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Appearing Parties, represented by the Proxyholder, have requested the notary to incorporate a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the following Articles:

ARTICLES OF ASSOCIATION

*Glossary*

"1915 Law"	The Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or replaced from time to time.
"2007 Law"	The Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended or replaced from time to time.
"2013 Law"	The Luxembourg law of 12 July 2013 on the managers of alternative investment funds, as amended and/or replaced from time to time
"AIFM"	The alternative investment fund manager of the Company in the sense of the 2013 Law, i.e. currently Luxembourg Investment Solutions S.A., Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, L- 1736 Senningerberg
"Article"	An article of the Articles.
"Articles"	The current version of the articles of association of the Company.
"Board"	The current composition of the board of directors of the Company.
"Company"	U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l., a private limited liability company ( <i>société à responsabilité limitée</i> ), governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the 1915 Law, as well as by the Articles.
"Director"	A member of the current Board.
"EUR"	The Euro, the legal currency of the Member States of the European Union that have adopted the sole currency according to the Lisbon Treaty, as amended and/or replaced from time to time.
"Fund"	U.RG Renewable Generation Fund S.C.A. SICAV-SIF, a specialised investment fund with multiple compartments constituted under the form of a partnership limited by shares ( <i>société en commandite par actions</i> ) governed by the 1915 Law and 2007 Law; the term "Company" includes, as the case may be, any or all of its compartment(s).
"Fund Articles"	The current version of the articles of association of the Fund.
"General Meeting of Shareholders"	Any general meeting of the Shareholders of the Company.
"Issuing Document"	The current version of the issuing document of the Fund.
"Person"	Any individual, company, trust, partnership, state, <i>de facto</i> association, funds, plan or other legal entity.
"Share"	A share in the Company's Share capital.
"Shareholder"	A shareholder of the Company.

## Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and registered office

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the 1915 Law, as well as by the present Articles.

**Art. 2. Name.** The Company shall bear the name “U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l.”.

### Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is to act in its capacity as general partner of the Fund and in this quality the Company may manage the Fund and its assets and in particular determine on the investment objective, the investment policy and/or the investment powers and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund in accordance with the 2007 Law, any other applicable laws and regulations, the Fund Articles and the Issuing Document. The Company may also enter into administration, investment advisory agreements, investment management agreements, investment with the AIFM and any other agreements the Company deems necessary, useful or recommendable to realise the corporate object of the Fund.

3.2 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

### Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established on the territory of the municipality of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board, respectively by a resolution taken by the extraordinary General Meeting of the Shareholders, as required by the then applicable provisions of the 1915 Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

### Art. 6. Share capital.

6.1 The Share capital is set at twelve thousand five hundred one Euros (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The Share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 17.12 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the 1915 Law and by the Articles. The Board will have to be authorised by the Shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.10 of the Articles to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the 1915 Law and the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a Share premium account into which any premium paid on any Share is transferred. The Share premium is at the free disposal of the Shareholders.

### Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All Shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.3 of the Articles.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## Chapter III - Management

### Art. 11. Board.

11.1 The Company is managed by a Board composed of at least three (3) Directors that need not be Shareholders. There are two categories of Directors: Category “A” and category “B” Directors.

11.2 The Directors may be individuals or legal entities. If a legal entity is appointed as Director, a permanent representative shall be appointed for the execution of such mission on behalf of the legal entity concerned. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The Directors shall be elected by the Shareholders at a General Meeting of Shareholders; the latter shall further determine the remuneration of the Directors and the term of their office. Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast. Any Director may be removed with or without cause or be

replaced at any time by a resolution adopted by a General Meeting of Shareholders. In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting of Shareholders.

**Art. 12. Powers of the board.**

12.1 In dealing with third parties, the Board shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles to the General Meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Board.

**Art. 13. Representation of the company.** Vis-à-vis third parties, the Company shall be bound by (i) the joint signature of one category "A" Director and one category "B" Director or (ii) the joint or single signature of one or several Person (s) to whom such authority has been delegated by the Board.

**Art. 14. Delegation and agent of the board.** The Board may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board.**

15.1 The Board may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board may elect a secretary who needs not be a Director or a Shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board are convened by the chairman. The Board shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board.

15.6 A Director may be represented at the Board by another Director, and a Director may represent several Directors. A Director may be represented by another Director of the same category, and a Director may represent several Directors of the same category.

15.7 The Board may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board shall require a simple majority.

15.8 One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a Director on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all Directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director.

**Art. 16. Liability of the directors.** The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV - General meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.**

17.1 If there is only one Shareholder that sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of Shareholders.

17.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares owned. Each Shareholder has voting rights commensurate with her/his/its Shareholding.

17.3 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, the holding of a General Meeting of Shareholders is not compulsory. In such case, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each Shareholder shall vote in writing.

17.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken by General Meetings of Shareholders. In such a case, one General Meeting of Shareholders shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other General Meetings of Shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the General Meeting of Shareholders.

17.5 General Meetings of Shareholders may always be convened by the Board, failing which by Shareholder(s) representing more than half of the Share capital of the Company.

17.6 Written notices convening a General Meeting of Shareholders and setting forth the agenda shall be made pursuant to the 1915 Law and shall be sent to each Shareholder at least 3 (three) days before the meeting, except for the annual General Meeting of Shareholders for which the notice shall be sent at least 10 (ten) days prior to the date of the General Meeting of Shareholders.

17.7 All notices must specify the time and place of the meeting.

17.8 If all the Shareholders are present or represented and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the General Meeting of Shareholders can be validly held without prior notice.

17.9 A Shareholder may be represented at a General Meeting of Shareholders by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

17.10 Resolutions at the General Meeting of Shareholders or resolutions proposed in writing to Shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholder(s) owning more than half of the Share capital.

17.11 If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the Shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

17.12 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of Shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's Share capital, in accordance with the provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V - Accounting year and annual accounts

**Art. 18. Accounting year.** The Company's accounting year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

### Art. 19. Annual accounts.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. If the Shareholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days (15) preceding the annual General Meeting of Shareholders.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more statutory auditors (commissaires), who may or not may be Shareholder(s).

19.5 Where the thresholds of article 35 of the Luxembourg law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended and/or replaced from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the General Meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

19.6 Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be appointed by resolution of the General Meeting of Shareholders or of the sole Shareholder (as the case may be).

### Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole Shareholder or to the Shareholders in proportion to their Shareholding in the Company in compliance with Article 17.2 of the Articles.

20.4 The Board may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles.

## Chapter VI - Liquidation and dissolution

### Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with Article 20.3 of the Articles.

**Art. 22. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of any of the Shareholders.

## Chapter VII - Applicable law

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Subscription - Payments*

The Share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Mr. Patrick Charignon .....	4,167
Mr. Olivier Guillaume .....	4,167
Mr. Cédric Bérard .....	4,167
Total .....	12,501

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued Share capital of twelve thousand five hundred one Euros (EUR 12,501.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors:

- Mr. Cédric Bérard, with professional address at 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France, as category A Director;
- Mr. Ulrich Binniger, with professional address at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as category B Director; and
- Mr. Robert Brimeyer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as category B Director.

The Directors shall serve for a term ending on 31<sup>st</sup> March 2016.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B. 65477, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company.

The statutory auditor (commissaire) will serve for a term ending on 31<sup>st</sup> March 2016.

### *Declaration*

The notary declares that she has checked the existence of the conditions provided for by the 1915 Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. M. Patrick Charignon, ayant sa résidence professionnelle située au 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France (la «Partie Comparante 1»);

2. M. Olivier Guillaume, ayant sa résidence professionnelle située au 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France, (la «Partie Comparante 2»); et

3. M. Cédric Bérard, ayant sa résidence professionnelle située au 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France, (la «Partie Comparante 3»),

ensemble avec la Partie Comparante 1 et la Partie Comparante 2, les «Parties Comparantes»),

dûment représentées par Maître Max Welbes, Avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnel au Vertigo Polaris Building, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privée données en date du 6 février 2014 et 21 février 2014 (le «Mandataire»).

Les procurations signées ne varient par les Mandataires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée ayant les Statuts suivants:

### STATUTS

#### Glossaire

«Loi de 1915»	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou remplacée de temps en temps.
«Loi de 2007»	La loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée ou remplacée de temps en temps.
«Loi de 213»	La loi luxembourgeoise du 12 juillet sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée ou remplacée de temps en temps.
«AIFM»	Le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif de la Société au sens de la Loi de 2013, i.e. Luxembourg Investment Solutions S.A., Airport Center Luxembourg, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
«Article»	Un article des Statuts.
«Statuts»	La version actuelle des statuts de la Société.
«Conseil»	La composition actuelle du conseil de gérance de la Société.
«Société»	U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents Statuts.
«Gérant»	Un membre du Conseil.
«EUR»	L'Euro, la devise légale des Etats Membres de l'Union Européenne qui ont adoptés une devise unique conformément au Traité de Lisbonne, tel que modifié ou remplacé de temps en temps.
«Fonds»	U.RG Renewable Generation Fund S.C.A. SICAV-SIF, un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société en commandite par actions régi par la Loi de 1915 et la Loi de 2007; le terme "Fond" inclut également, le cas échéant, un quelconque ou tous ses compartiment(s).
«Statuts du Fonds»	La version actuelle des statuts du Fonds.
«Assemblée Générale des Associés»	Toute assemblée générale des Associés de la Sociétés.
«Document d'émission»	La version actuelle du document d'émission du Fonds.
«Personne»	Tout personne physique, société, fiducie, partenariat, état, association de fait, fonds, plan or toute autre personne morale.
«Part sociale»	Une part social du capital social de la Société.
«Associé»	Un associé de la Société.

## Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une 13 telle entité et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «U.RG Renewable Generation Capital S.à r.l.».

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est d'agir en qualité d'actionnaire gérant commandité du Fonds et, en cette qualité, la Société peut gérer le Fonds et ses actifs et en particulier détermine les objectifs d'investissement, la politique d'investissement et/ou les pouvoirs et restrictions d'investissement et l'organisation de la gestion et des affaires du Fonds, conformément à la Loi de 2007, à toute autre loi ou réglementation applicable, aux Statuts du Fonds et au Documents d'Emission. La Société peut aussi conclure des contrats d'administration, de gestion d'investissement et de conseil d'investissement, des contrats d'investissement avec le AIFM et tout autre contrat qu'elle estime nécessaire, utile ou conseillé pour la réalisation de l'objet social du Fonds.

3.2 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil, ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi de 1915.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent un Euros (12.501.- EUR) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'Associé unique ou par décision de l'Assemblée Générale des Associés, tel que prévu par l'Article 17.12 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi de 1915 et les Statuts. Le Conseil pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.10 des Statuts. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi de 1915 ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

### Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.3 des Statuts.

**Art. 9. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi de 1915.

## Chapitre III - Gérance

### Art. 11. Conseil.

11.1 La Société est gérée par un Conseil composé au moins de trois (3) Gérants qu'ils soient Associés ou non. Il y a deux catégories de Gérants: la catégorie «A» et la catégorie «B».

11.2 Les Gérants peuvent soit être des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée Gérant, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale en question. Les Gérants ne peuvent être nommés que pour une période n'excédant pas six (6) ans. Ils sont nommés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés. La rémunération de Gérants et la durée de leur mandat sont fixés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Gérants sont nommés par un vote à la majorité des votes valablement exprimées. Les Gérants peuvent être révoqués avec ou sans motif et/ou peuvent être remplacés à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés. Au cas où le poste d'un Gérant devient vacant, les Gérants restants peuvent remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Associés.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil.**

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Associés par la Loi de 1915 ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) les signatures conjointes d'un Gérant de la catégorie «A» et d'un Gérant de la catégorie «B» ou (ii) la signature conjointe ou la signature unique d'une ou plusieurs Personnes dont un tel pouvoir a été délégué par le Conseil.

**Art. 14. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

#### **Art. 15. Réunion du conseil.**

15.1 Le Conseil peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil peut élire un secrétaire, gérant ou non, Associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil sont convoquées par le président. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les Gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances d'urgences devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par chaque membre du Conseil par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail.

15.6 Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Un Gérant peut être représenté par un autre Gérant de la même catégorie et un Gérant peut représenter plusieurs Gérants d'une même catégorie.

15.7 Le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire leur permettant de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision prise à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier Gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute autre personne désignée par un Gérant.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Les Gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont valablement pris au nom de la Société.

### **Chapitre IV - Assemblées générales des associés**

#### **Art. 17. Assemblées générales des associés.**

17.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

17.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, la tenue d'Assemblées Générales des Associés n'est pas obligatoire. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque Associé émettra son vote par écrit.

17.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises en Assemblées Générales des Associés. Dans ce cas une Assemblée Générale des Associés doit être tenue au moins annuellement à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre Assemblée Générale des Associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

17.5 Les Assemblées Générales des Associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil, à défaut par un ou plusieurs Associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

17.6 Une convocation écrite à une Assemblée Générale des Associés indiquant l'ordre du jour est rédigée conformément à la Loi et est adressée à chaque Associé au moins trois (3) jours avant l'Assemblée Générale des Associés, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins dix (10) jours avant la date de l'Assemblée Générale des Associés.

17.7 Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'Assemblée Générale des Associés.

17.8 Si tous les Associés sont présents ou représentés et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.9 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un Associé.

17.10 Les résolutions des Assemblées Générales des Associés ou les résolutions proposées par écrit aux Associés ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs Associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.11 Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale des Associés ou de la première consultation, les Associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

17.12 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

**Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 19. Comptes annuels.**

19.1 A la fin de l'exercice social de chaque année, les comptes de la Société sont établis et le Conseil prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social. S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, une telle inspection n'est permise que durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des Associés.

19.3. Le bilan et le compte de profits et pertes sont chaque année soumis à l'approbation des Associés.

19.4. S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

19.5. Si les seuils de l'article 35 de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée ou remplacée de temps en temps, sont atteints, la Société doit faire contrôler ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'Assemblée Générale des Associés ou l'Associé unique (le cas échéant) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

19.6. Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés peut à tout moment être nommée sur décision de l'assemblée générale des Associés ou l'Associé unique (le cas échéant).

### **Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.**

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.2 des Statuts.

20.4 Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts.

## Chapitre VI - Liquidation et dissolution

### Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par le/les Associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fait en application de l'Article 20.3 des Statuts.

**Art. 22. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute à la suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou d'une déclaration de faillite de l'Associé unique ou d'un quelconque des Associés.

## Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Parts Sociales
M. Patrick Charignon . . . . .	4.167
M. Olivier Guillaume . . . . .	4.167
M. Cédric Bérard . . . . .	4.167
Total . . . . .	12.501

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cent un Euros (12.501,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants:

- M. Cédric Bérard, ayant sa résidence professionnelle au 10, rue de l'Isly, 75008 Paris, France, en tant que Gérant de catégorie A;

- M. Ulrich Binninger, ayant sa résidence professionnelle au 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B; et

- M. Robert Brimeyer, ayant sa résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Les Gérants sont nommés pour une période se terminant le 31 mars 2016.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social situé au 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 65477, est nommé commissaire de la Société.

Le commissaire est nommé pour une période se terminant le 31 mars 2016.

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi de 1915 pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Welbes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2014. Relation: LAC/2014/9970. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037883/553.

(140043173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

### **Europelanguage développement linguistique asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1354 Cents, 8, Allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg F 9.880.

### STATUTS

#### *Membres fondateurs:*

##### *Président*

Daniel Kies  
Moltkenstrasse, 28  
D-54292 Trier  
Software Développement  
Nationalité luxembourgeoise

##### *Vice-présidente*

Kies Jeannine  
1, allée du Carmel  
L-1354 Cents  
Pensionnée  
Nationalité Luxembourgeoise

##### *secrétaire-générale*

Kies Christiane  
Chargée de cours  
8, allée du Carmel  
L-1354 Cents  
nationalité Luxembourgeoise

##### *caissier*

Fuchs Marie-Thérèse  
Pensionnée  
8, allée du Carmel  
L-1354 Cents  
Nationalité luxembourgeoise.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination **Europelanguage développement linguistique asbl**. L'association est fondée sur la Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'association europelanguage développement linguistique est une association sans but lucratif qui ne se livre pas à des opérations industrielles ni commerciales et qui ne cherche pas à procurer à ses membres des gains matériels

Elle a son siège dans la Commune de Luxembourg

L'adresse postale de l'association est:

c/o Kies Christiane  
8, allée du Carmel  
L-1354 Cents

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliato doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art. 2. L'association a pour objet.** De promouvoir le développement de la formation et de la communication linguistique au Luxembourg et en Europe.

Développer et améliorer la progression de l'éducation linguistique des élèves et des étudiants.

De promouvoir la lecture des oeuvres littéraires classiques, historiques et modernes.

La préservation de la Langue Luxembourgeoise comme Langue maternelle au Luxembourg et en Europe.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbal.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après un délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle des membres est fixée à 20€ par l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée qui se compose de tous membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fera au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 10.** L'assemblée générale siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

Modification des statuts et règlement interne

Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse

Approbation des budgets et comptes

Dissolution de l'association

**Art. 13.** L'assemblée ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents
- b) La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) Si, la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de six années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, ainsi que d'autres membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

Le club est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoir de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec des tiers. Pour que l'association soit valablement engagée de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction sont nécessaire)

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la Commune de Luxembourg.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait en double exemplaires à Luxembourg - Cents le 11 mars 2014. Daniel Kies / Jeaninne Kies / Kies Christiane / Marie Thérèse Fuchs.

Référence de publication: 2014038525/118.

(140043241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

### **Käerjeng hëlleft, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4920 Bascharage, 24, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg F 9.881.

#### — STATUTS

Entre les soussignés

- Antoinette BECK-STIEFER; 46, rue du Bois; L-4795 LINGER CASH
- Jean BEIDLER; 12a, rue de la Chapelle; L-4967 CLEMENCY
- Javier BENITO; 3, rue de la Poste; L-4939 BASCHARAGE
- Laurent BESCH; 29, rue du Moulin; L-4933 BASCHARAGE
- Bern BIRSENS; 1, rue des Coquelicots; L-4955 BASCHARAGE
- Marie-Jeanne BRAUCH-KLEIN; 59, rue du Bois; L-4795 LINGER
- Fabienne BRAUN-SASSEL; 1, rue de la Libération; L-4797 LINGER
- Romain GILLEN; 27, rue de la Résistance; L-4942 BASCHARAGE
- Cynthia GINTER; 7, rue de Hautcharage; L-4925 BASCHARAGE
- Marc HANSEN; 6, rue des Coquelicots; L-4955 BASCHARAGE
- Myriam HATZ-ROOS; 17, um Bëchel; L-4945 BASCHARAGE
- Danielle HERMES; 28, Cité Charles de Gaulle; L-4951 BASCHARAGE
- Steve HUMBERT; 2, rue des Bobineurs; L-3583 DUDELANGE
- Danièle KIMMES; 15, rue Eugène Mouschad; L-4935 HAUTCHARAGE
- Sosthène LEMBELLA MENGA; 12, rue de l'Eau; L-4920 BASCHARAGE
- Josette MELCHIOR; 11, rue Nic. Jacqué; L-4797 LINGER

- Camélia MEYER-IONESCU; 73, bd J-F. Kennedy; L-4930 BASCHARAGE
- Sophie MULLER-BECRET; 3, rue des Genêts; L-4955 BASCHARAGE
- Guy REULAND; 28, rue Nic. Roth; L-4943 HAUTCHARAGE
- Gilbert SANTER; 9, Cité Kauligwiss; L-4954 BASCHARAGE
- Josée-Anne SIEBENALER-THILL; 1a, rue de Bascharage; L-4910 HAUTCHARAGE
- Tom WAGNER; 12c, rue Théophile Aubart; L-4907 BASCHARAGE
- Michel WOLTER; 1, rue J.P. Origer; L-4937 HAUTCHARAGE

il a été créé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, sur les associations et les fondations sans but lucratif (nommée ci-après: par la loi modifiée du 21 avril 1928) et par les présents statuts, qu'ils ont arrêtés comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège et Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée "Käerjeng hëlleft». L'association est une structure ouverte et neutre d'un point de vue politique, religieux, social, idéologique ou autre. Toute personne qui s'allie aux statuts et règles de l'association, peut en devenir membre.

**Art. 2.** Son siège est à Bascharage. Maison communale, 24, rue de l'Eau.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

### Chapitre II - Objet

**Art. 4.** L'association a pour objet:

1. de réaliser des projets de coopération, d'entraide et de solidarité nationale et internationale
2. de soutenir des initiatives ciblées des organisations non gouvernementales (ONG) ou des associations de bienfaisance ayant de préférence leur siège social sur le territoire de la commune de Käerjeng
3. de soutenir des actions urgentes d'aide humanitaire
4. de promouvoir dans le cadre de ses actions les principes des droits de l'homme et de sensibiliser la population et notamment les enfants et adolescents aux problèmes des pays en voie de développement

**Art. 5.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

### Chapitre III - Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

**Art. 6.** L'association se compose de:

- a) membres actifs
- b) membres donateurs

Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928; leur nombre est illimité, sans toutefois être inférieur à cinq.

La qualité de membre donateur peut être conférée aux personnes, qui sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière régulière.

**Art. 7.** L'admission de nouveaux membres actifs est subordonnée à leur agrégation par le conseil d'administration suivant l'appréciation souveraine de celui-ci. Le conseil d'administration statue sur les admissions à simple majorité des membres présents et au scrutin secret si un des membres en fait la demande. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

**Art. 8.** Une cotisation est fixée annuellement par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 100 Euros. Le virement bancaire vaut carte de membre.

**Art. 9.** La démission ou l'exclusion d'un membre sur proposition du conseil d'administration est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

### Chapitre IV - Administration

**Art. 10.** Les organes de l'association sont

- a) l'assemblée générale
- b) le conseil d'administration
- c) le conseil technique
- d) les groupes de travail

#### L'assemblée générale

**Art. 11.** L'assemblée générale se compose des membres actifs.

**Art. 12.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par année. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile et nécessaire.

A la suite d'une demande écrite formulée par un tiers des membres actifs, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

**Art. 14.** Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres par lettre missive ordinaire huit jours au moins avant la date de l'assemblée.

La convocation contiendra l'ordre du jour.

L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur des questions figurant à l'ordre du jour.

Sauf les cas prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928, les décisions sont prises à la majorité des voix. Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif. Le mandat doit être écrit.

### Le conseil d'administration

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres actifs au moins et de 25 membres actifs au plus, dont trois membres du conseil communal, qui sont nommés d'office par le conseil communal de la commune de Käerjeng. Les autres sont nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix et au scrutin secret si un des membres en fait la demande.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans. Le renouvellement du conseil d'administration se fait annuellement pour un tiers. Les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expire après une année, respectivement deux années.

Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance de poste, un nouveau membre pourra être coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du conseil d'administration élu par cette assemblée termine le mandat de celui qu'il remplace.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président, trois vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration.

**Art. 16.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein parmi les membres élus un bureau composé au moins du président, du secrétaire, du trésorier et d'un membre de l'Administration Communale.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président ou à la majorité de ses membres.

Ils proposent l'ordre du jour des réunions.

Tout membre du conseil d'administration peut mettre un point sur l'ordre du jour.

**Art. 18.** La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un administrateur peut se faire représenter par procuration écrite par un autre membre du conseil. Le mandat doit être écrit.

**Art. 19.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Les décisions du conseil sont consignées dans les procès-verbaux et signées par le président et le secrétaire.

Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes et signés par le président et deux administrateurs.

**Art. 20.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par la loi modifiée du 21 avril 1928. Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs parmi lesquels doit figurer celle du président ou de son représentant, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi modifiée du 21 avril 1928 ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

### Le conseil technique

**Art. 21.** Le conseil d'administration peut constituer un conseil technique chargé:

a) du suivi technique, financier et administratif des projets à réaliser

b) des relations avec les administrations étatiques dans le domaine de la coopération au développement.

**Art. 22.** Les membres du conseil technique sont nommés par le conseil d'administration.

Le conseil technique est présidé par le coordinateur technique désigné par le conseil d'administration.

Le conseil technique peut s'assurer le concours d'experts de domaines spécifiques, non forcément membres de l'ASBL.

### Les groupes de travail

**Art. 23.** Le conseil d'administration peut constituer et charger un ou plusieurs groupe(s) de travail avec la mission d'élaborer des propositions concernant les activités prévues au Chapitre II. Art. 4.

### Chapitre V - Fonds social, Exercice social, Comptes, Budget

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent notamment

1. des cotisations des membres actifs et donateurs
2. des dons ou legs faits en sa faveur
3. des subsides et subventions
4. des revenus pour services rendus
5. des intérêts et revenus généralement quelconques

**Art. 25.** L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

**Art. 26.** Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil d'administration. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, comptes et la caisse font l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association. Les réviseurs de caisse ne font pas partie du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assuré de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux.

Les réviseurs de caisse devront être entendus dans leurs observations.

### Chapitre VI - Modification des statuts

**Art. 27.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

### Chapitre VII - Dissolution et Liquidation

**Art. 28.** La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire, le conseil d'administration fait office de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable est affecté à l'Office social de la commune de Käerjeng.

Bascharage, le 7 novembre 2013.

Antoinette Beck-Stiefer / Jean Beidler / Javier Benito / Laurent Besch / Bern Birsens / Marie-Jeanne Brauch-Klein / Fabienne Braun-Sassel / Romain Gillen / Cynthia Ginter / Marc Hansen / Myriam Hatz-Roos / Daniëlle Hermes / Steve / Humbert / Daniëlle Kimmes / Sosthène Lembella Menga / Josette Melchior / Camelia Meyer-Ionescu / Sophie Muller-Becret / Guy Reuland / Gilbert Santer / Josée-Anne Siebenaler-Thill / Tom Wagner / Michel Wolter.

Référence de publication: 2014038542/165.

(140043470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

### Ferguson Club Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8715 Everlange, 8C, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 9.877.

### STATUTEN

Die Unterzeichneten erklären, dass sie unter sich und denen die sich als Mitglied aufnehmen lassen, eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gründen wollen, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 21.4.1928.

Für diese Vereinigung gelten folgende Statuten:

#### Kapitel 1. Name - Sitz - Gegenstand - Dauer:

**Art. 1.** Die Vereinigung führt den Namen „Ferguson Club Lëtzebuerg" Sie hat den Sitz in Everlingen (Luxemburg)

**Art. 2.** Die Vereinigung hat als Gegenstand:

- a) Das Erhalten von alten Traktoren, Autos und Maschinen, die in der Landwirtschaft und in dem ländlichen Raum benutzt wurden und werden.
- b) Unseren Mitgliedern alte Gebräuche und Handwerke zu erhalten.

**Art. 3.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

## Kapitel 2. Mitgliedschaft

**Art. 4.** Die Vereinigung besteht aus aktiven und affilierten Mitgliedern. Aktives Mitglied kann jeder werden, der im Besitz eines Oldtimerfahrzeuges ist, bzw. war oder alte Maschinen unterhält oder unterhalten hat (sowie zu seinem Haushalt gehörende Personen). Alle Mitglieder sind gehalten, die Statuten und Réglemente der Vereinigung anzuerkennen. Die Zahl der Vorstandsmitglieder beläuft sich auf mindestens drei Mitglieder.

Die Mitglieder sind gehalten, den von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag zu entrichten.

**Art. 4a.** Erwerb und Erhaltung der Mitgliedschaft.

Um Mitglied zu werden muss man den vor der Generalversammlung festgesetzten Jahresbeitrag Entrichten, (max. 30 €)

Ein Mitglied das während ein oder mehreren Jahren den Jahresbeitrag nicht entrichtet hat, und wieder Mitglied werden will, wird vom Vorstand besprochen und angenommen.

**Art. 4.** Die Aufnahme neuer Mitglieder, sowohl aktiver als auch affiliierter erfolgt durch den Vorstand. Bei Freiwilligem Austritt aus der Vereinigung hat das betroffene Mitglied eine diesbezügliche Erklärung vor Ende des Geschäftsjahres an den Vorstand zu richten. Der Ausschluss eines Mitgliedes befolgt durch den Vorstandsbeschluss, wobei eine Majorität von 2/3 der abgegebenen Stimmen erforderlich ist. Gründe des Ausschlusses sind:

schwerwiegende Verletzungen der gesetzlichen oder statutenrechtlichen Bestimmungen sowie dauernde, nachgewiesene Zuwiderhandlungen gegen die Interesse der Vereinigung. Der Ausschluss kann erfolgen nach vorheriger Anhörung oder Vorladung des Auszuschliessenden. Dies ist Aufgabe des Vorstandes.

**Art. 6.** Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder können keinen Anspruch erheben auf das Vermögen der Vereinigung noch auf die während der Mitgliedschaft eingezahlten Beiträge.

## Kapitel 3. Verwaltung:

### A. Der Vorstand:

**Art. 7.** Der Vorstand besteht aus vier Mitgliedern, die sich zur Gründung der Vereinigung zusammengeschlossen haben, kann aber bei Bedarf durch Wahlen der hierfür kandidierenden aktiven und affilierten Mitgliedern in der kommenden Generalversammlung auf 9 Mitglieder erweite werden. Der Vorstand kann nur durch Misstrauensvotum oder freiwilligem Rücktritt bei der kommenden Generalversammlung neu gewählt werden. Bei Neuwahlen müssen Kandidatur per Einschreibebrief wenigstens 8 Tage vor dem Versammlungsdatum beim Präsidenten ankommen, Poststempel zählt.

**Art. 8.** Die Vorstandsmitglieder haben unter sich bei der Gründung der Vereinigung den Präsidenten, den Vizepräsidenten, den Schriftführer und den Kassierer gewählt.

Ausgetretene Vorstandsmitglieder werden in der nächsten Generalversammlung ersetzt. Der Gewählte beendet die Amtsdauer des Vorgängers. Nach jeder Wahl werden die Chargen neu verteilt.

**Art. 9.** Wird der Vorstand durch Misstrauensvotum zum Rücktritt gezwungen oder tritt er freiwillig zurück, so hat er die laufenden Geschäfte weiterzuführen bis ein neuer Vorstand im Amt ist. Zweck Neuwahlen muss die Generalversammlung innerhalb von 3 Monaten einberufen werden.

**Art. 10.** Die Vereinigung wird durch der Vorstand verwaltet und vertreten. Die Vermögensverwaltung liegt ebenfalls in seinen Händen. In der Zuständigkeit der Vorstandes gehen weiterhin alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch die gegenwärtigen Statuten anderen Organen vorbehalten sind. Die gerichtliche und aussergerichtliche Vertretung der Vereinigung gehört dem Präsidenten oder dem hierzu ermächtigten Vertreter. Der Vorstand ist ermächtigt Verträge abzuschliessen. Der Vorstand ernennt und entlässt das erforderliche Personal und regelt dessen Anstellungsverhältnisse und Bezüge. Der Präsident, oder vertretungsweise der Vizepräsident, beziehungsweise das rangälteste Vorstandsmitglied leitet die Vorstandssitzung und die Generalversammlung. Art. 17

**Art. 11.** Der Vorstand tritt zusammen so oft es die Interessen der Vereinigung erfordern. Er kann nur Beschlüssen wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmehrheit der anwesenden Mitgliedern befasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters.

**Art. 12.** Ein Vorstandsmitglied, welches in drei Vorstandssitzungen unentschuldigt abwesend war, ist Automatisch seines Amtes enthoben. Die Ersatzwahl findet in der nächsten Generalversammlung Statt.

**Art. 13.** Die Vorstandsmitglieder verstehen ihren Posten ehrenamtlich.

## B. Kassenrevisor:

**Art. 14.** Die Generalversammlung bestimmt alle zwei Jahre zwei Kassenrevisoren. Diesen obliegt die Überprüfung der Kasse und des Jahresbeschlusses. Sie erteilen der Generalversammlung Bericht.

## C. Generalversammlung:

**Art. 15.** Die Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Mitglieder.

Die ordentliche Jahresversammlung findet statt innerhalb der ersten sechs Monate nach Ablauf des Geschäftsjahres.

**Art. 16.** Vorbehaltlich gegenteiliger in den Statuten oder in dem Gesetz vorgesehenen Bestimmungen gilt Für die Generalversammlung folgendes:

- a) Sie ist beschlussfähig ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Mitgliedern.
- b) Jedes Mitglied hat nur eine Stimme. Die Vertretung und Ausübung des Stimmrechtes durch einen volljährigen Familienangehörigen mittels schriftlicher Vollmacht ist gestattet.
- c) Alle Beschlüsse werden mit Stimmmehrheit der Anwesenden oder vertretenden Mitgliedern gefasst.
- d) Die Einberufung muss wenigstens 8 Tage vor dem Versammlungsdatum mittels persönlicher, schriftlicher Einladung erfolgen. Die Tagesordnung muss in dem Einberufungsschreiben angegeben werden.

Eine ausserordentliche Generalversammlung wird einberufen wenn der Vorstand dies im Interesse der Vereinigung hält. Eine solche Versammlung muss ohne Verzug einberufen werden, wenn dies von der Majorität der Vorstandsmitglieder oder von einem Drittel der Vereinigungsmitglieder unter Angabe der Tagesordnung beantragt wird.

**Art. 17.** Der Beschlussfassung der Generalversammlung einberufen durch den Vorstand, unterliegen neben Den sonstigen in diesen Statuten bezeichneten Angelegenheiten insbesondere:

- a) Genehmigung der Jahresabrechnung
- b) Wahl des Vorstandes und der Kassenrevisoren
- c) Festsetzung des Jahresbeitrages
- d) Abänderungen und Ergänzungen der Statuten
- e) Auflösung der Vereinigung

Die affilierten Mitglieder werden zur Generalversammlung eingeladen, besitzen aber jedoch kein Stimmrecht.

## Kapitel 4. Geschäftsbetrieb und Rechnungswesen:

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt und endet mit dem Kalenderjahr. Der Kassierer ist verpflichtet ein Kassenbuch zu führen, sämtliche Einnahmen und Ausgaben der Vereinigung sowie dem Vorstand zu jeder Zeit Rechenschaft über seine Tätigkeit abzulegen. Desweiteren ist er verpflichtet, Am Ende des Geschäftsjahres den Vorstand einen übersichtlichen Kassenabschluss vorzulegen, welcher der Generalversammlung zur Genehmigung unterbreitet wird.

## Kapitel 5. Änderungen der Statuten und Auflösung der Vereinigung:

**Art. 19.** Über Statutenänderungen kann die Generalversammlung nur beschliessen, wenn 2/3 der Mitglieder Anwesend oder vertreten sind. Zur Annahme der Statutenänderung ist die Majorität von 2/3 der Abgegebenen Stimmen erforderlich. Im übrigen sind betreffend Statutenänderung die Diesbezüglichen Bestimmungen des Gesetzes vom 21.04.1928 massgebend.

**Art. 20.** Die Auflösung der Vereinigung wird gemäss den gesetzlichen Bestimmungen vorgenommen. Nach Auflösung der Vereinigung verfällt das verbleibende Vermögen:

- a) An die nochaktiven Vorstandsmitglieder welche Privatvermögen zwecks „Fond de Caisse“ in die Kasse Einbezahlt haben (Nachweis muss schriftlich im Kassenbuch und per „reçu“ erfolgen)
- b) Den Restbetrag wird wolltätigen Zwecken gespendet

## Kapitel 6. Schlussbestimmungen:

**Art. 21.** Die Vereinigung lehnt jegliche Verantwortung ab, betreffend irgendwelche Schäden oder Unfälle, die durch Mitglieder verursacht werden.

**Art. 22.** Alle Fälle, die nicht in diesem Statut berücksichtigt werden, werden vorbehaltlich gesetzlicher Regelungen, durch Beschluss des Vorstandes, resp. Der Generalversammlung geregelt.

**Art. 23.** Die Vereinigung ist ermächtigt Réglemente zu erlassen, welche jedoch von der Generalversammlung zu genehmigen sind.

**Art. 24.** In der Gründungsversammlung vom 01.03.2014 haben sich folgende Gründungsmitglieder dazu Entschlossen die Vereinigung zu gründen:

Name:	Adresse:	Ort:	Nat.:	Beruf:
PEPIN Alice	8c, rue Principale	L-8715 EVERLANGE	LUX	Assistante Parentale
WISELER Laurent	8c, rue Principale	L-8715 EVERLANGE	LUX	Chauffeur-Livreur

54652

SCHUSTER Barbara	39, Haaptstrooss	L-8530 ELL	LUX	Serveuse
LAHIER Claude	24, rue Longue	L-4961 CLEMENCY	LUX	Marbrier

Unterschriften.

Référence de publication: 2014038524/120.

(140042116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**Suprinvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.072.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68332 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037849/10.

(140043314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**SHCO 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.154.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 mars 2014.*

En date du 4 mars 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Steven FREDRICKSON, né le 6 septembre 1959 à Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 130, Corporate Boulevard, Norfolk VA 23502, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Steven FREDRICKSON, gérant
- Richard BREKELMANS, gérant
- de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

De plus nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la Société, SHCO 61 S.à r.l., de l'ancienne adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 4 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014037829/29.

(140043232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Suprinvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.072.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Pascal ESNOL, Dirigeant de sociétés, né le 30 mars 1959 à Paris, demeurant Belle Perche, F-61190 RANDONNAI (France).

Actionnaire unique de la société SUPRINVEST INTERNATIONAL S.A. une société anonyme (la "Société"), ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.072, constituée par acte reçu en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés no 2271 du 16 septembre 2013.

La comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise, lors dudit acte de constitution reçu en date du 17 juillet 2013 par le notaire instrumentant, numéro 66895 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C. le 19 juillet 2013, Relation LAC/2013/33789, déposé au Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2013 sous la référence L 130132846.

En effet l'exercice social de la société commence le première octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année sociale suivante.

L'article 17 mentionnant que l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de la même année est erroné et doit être remplacé comme suit:

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Le paragraphe dispositions transitoires doit également être modifié comme suit:

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9563. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014037848/36.

(140043313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**SGD Luxembourg Perfumery Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.198.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of March.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SGD Luxembourg Holdings S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 150.476,

represented by its general partner SGD Luxembourg Holdings, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 149.222,

itself represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SGD Luxembourg Perfumery Holdings" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the single manager or by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

*Subscription - Payment*

Thereupon SGD Luxembourg Holdings S.C.A., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euro.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Martin GRAHAM, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

SGD Luxembourg Holdings S.C.A., un société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.476,

représentée par son actionnaire commandité SGD Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.222.

elle-même représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### «I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SGD Luxembourg Perfumery Holdings» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évè-

nements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, SGD Luxembourg Holdings S.C.A., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Madame Figen EREN, gérant de sociétés, né le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Monsieur Martin GRAHAM, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 mars 2014. Relation GRE/2014/908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014037824/426.

(140043455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

#### **SAP Green Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 179.908.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037813/10.

(140043463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

#### **SHCO 54 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.422.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 mars 2014.*

En date du 4 mars 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Steven FREDRICKSON, né le 6 septembre 1959 à Denver, Colorado, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 130, Corporate Boulevard, Norfolk VA 23502, Etats-Unis, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Steven FREDRICKSON, gérant
- Richard BREKELMANS, gérant
- de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

De plus nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la Société, SHCO 60 S.à r.l., de l'ancienne adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 4 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014037826/29.

(140043297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 168.337.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014037770/11.

(140042697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Qatar Heart Laboratories Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.622.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014037752/14.

(140043527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Primeur Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.503.020,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.263.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037747/10.

(140042775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Brass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TOTAL Brass Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.411.

---

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARS:

TOTAL E&P Holdings, a joint stock company (société par actions simplifiée), established and existing under French law, having its registered office at 2, place Jean Millier, La Defense 6, 92400 Courbevoie, France, and registered with the Companies Register of Nanterre under number 652 004 565,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 27, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws under the name of "TOTAL Brass Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183411.

II. The Company's share capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "Brass Holdings S.à r.l."

*Second resolution*

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Brass Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)."

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**A COMPARU:**

TOTAL E&P Holdings, une société par actions simplifiée établie et existant en vertu des lois de France, ayant son siège social au 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 004 565,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TOTAL Brass Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 310, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183411.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Brass Holdings S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Brass Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts)».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014037878/89.

(140043456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Sogetra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 41.669.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Carminé d'Alimonte, retraité, demeurant à L-1710 Luxembourg, 30, rue Paul Henckes.

Le comparant déclare détenir 495 des 500 parts sociales de la société à responsabilité limitée «SOGETRA S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 19 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 7 janvier 1993. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.669.

Ledit comparant, en sa qualité de gérant de la société SOGETRA S. à r. l., déclare avoir procédé à la convocation en bonne et due forme du deuxième associé de la société en la personne de Madame Esmeralda Reyes Pena qui détient 5 parts sociales. Madame Esmeralda Reyes Pena n'a pas comparu à l'assemblée générale des associés.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de prononcer la mise en liquidation de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Carmine d'Alimonte, prénommé.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. D'ALIMONTE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2014. Relation: REM/2014/517. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Remich, le 7 mars 2014.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014037992/47.

(140042051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**SANIDEC, Association pour la Gestion et la Prévention des Déchâts du Secteur de la Santé, Asbl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg F 4.138.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

L'association sans but lucratif SANIDEC A.s.b.l, établie à L-8070 BERTRANGE, 5, rue des Mérovingiens, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro F4138, a été déclarée en liquidation volontaire par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2011.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 2014, la liquidation de SANIDEC A.s.b.l a été clôturée.

L'actif de SANIDEC A.s.b.l, consistant dans le solde créditeur d'un compte courant ouvert auprès de la Banque et Caisse de l'Etat, Luxembourg d'un montant de 6.325,39.-€, a été viré sur le compte bancaire de la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois A.s.b.l, qui s'est engagée par convention du 16 décembre 2013 à affecter le montant viré à la réalisation d'un projet en relation avec la gestion des déchets dans le secteur de la santé ainsi qu'au paiement des frais de publication générés par la clôture de la liquidation.

Bertrange, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037990/20.

(140042390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**K Automobile S.A., Société Anonyme,  
(anc. Multicar S.A.).**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 161.593.

—  
L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTICAR S.A., ayant son siège social à L-3941 Ehlinge, 35B, rue des Trois Cantons, constituée suivant acte notarié du 10 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1942, du 24 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo Millaci, salarié, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Gerard, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franck Louani, consultant en vente, demeurant à Hesperange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en «K Automobile S.A.» et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Transfert du siège social de la société à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits et modification afférente de l'article 2, première phrase, des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «K Automobile S.A.» et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «K Automobile S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits et de modifier l'article 2, première phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 2. (première phrase)**. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A. MILLACI, M. GERARD, F. LOUANI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2014. Relation: REM/2014/526. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 mars 2014.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014037989/50.

(140042054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

**NIRAAMAYA Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.474.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037717/10.

(140043293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**NB Design s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 123.249.

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Nadine BALK, graphiste diplômée, née le 22 mai 1978 à Dudelange, demeurant à L-5495 Wintrange, 6, an der Klaus.

I. - Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «NB Design s.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9706 Clervaux, 2a, route d'Eselborn, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.249, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 7 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1519 du 21 juillet 2007 (ci-après la "Société").

II. - Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique.

III. L'associée unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-9706 Clervaux, 2a, route d'Eselborn à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9706 Clervaux, 2a, route d'Eselborn à l'adresse suivante: L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. BALK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2014. Relation: DIE/2014/803. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037713/46.

(140042724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

#### **MIPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 160.529.

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Paolo COCOLA, gérant de société, né à Putignano (Italie), le 5 janvier 1974, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber; et

2) Madame Mirella OTTONE, gérante de société, née à Luxembourg, le 7 juillet 1977, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MIPA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160529,

(la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1477 du 5 juillet 2011;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'objet social (article 2) afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 2. (premier alinéa).** La Société a pour objet l'exploitation d'une auberge avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.”

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P: COCOLA, M. OTTONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. LAC/2014/8730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037689/39.

(140042803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**ManageMySelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 163.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037670/10.

(140042610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 240.000.002,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., a public limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 10, Merseyweg, NL-3197 KG Botlek-Rotterdam, and registered with the Dutch Trade Register under number 24387536 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.959 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 under the name of Avanti n° 2 S.A., pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit,

notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 27 January 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 240,000,002 (two hundred and forty million and two United States dollars) by way of issuance of 1 (one) share of the Company, without nominal value (the New Share);
- (3) subscription to, and payment in full of, the New Share;
- (4) subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;
- (5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and
- (6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 240,000,002 (two hundred and forty million and two United States dollars) by way of issuance of the New Share.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 140,000,000 (one hundred and forty million United States dollars) consisting in a receivable of USD 140,000,000 (one hundred and forty million United States dollars) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of USD 140,000,000 (one hundred and forty million United States dollars) is allocated as follows:

- (1) an amount of USD 1 (one United States dollar) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (2) an amount of USD 139,999,999 (one hundred and thirty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States dollars) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to USD 140,000,000 (one hundred and forty million United States dollars).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at USD 240,000,002 (two hundred and forty million and two United States dollars) represented by 240,000,002 (two hundred and forty million and two) shares without nominal value."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Comparaît:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 10, Merseyweg, 3197 KG Botlek-Rotterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 24387536 (l'Associé Unique),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.959 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 sous le nom de Avanti n° 2 S.A., suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 27 janvier 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 240.000.002 (deux cent quarante millions et deux dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, sans valeur nominale (la Nouvelle Part Sociale);

(3) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;

(4) modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital et l'émission de la Nouvelle Part Sociale;

(5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 240.000.002 (deux cent quarante millions et deux dollars des Etats-Unis) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de USD 140.000.000 (cent quarante millions de dollars des Etats-Unis) consistant en une créance de 140.000.000 (cent quarante millions de dollars des Etats-Unis) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de USD 140.000.000 (cent quarante millions de dollars des Etats-Unis) sera allouée comme suit:

- (1) un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (2) un montant de USD 139.999.999 (cent trente-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis) sera alloué au compte de primes d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autre que la valeur de l'Apport est au moins égal à USD 140.000.000 (cent quarante millions de dollars des Etats-Unis).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 240.000.002 (deux cent quarante millions et deux dollars des Etats-Unis), représenté par 240.000.002 (deux cent quarante millions et deux) parts sociales sans valeur nominale."

### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

### Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014037895/168.

(140043553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

### **Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014037797/11.

(140042814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Amtec Resources Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 94.854.

—

*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 03 März 2014.*

ARMG AG, Aktiengesellschaft mit Sitz in CH-6330 Cham, Hinterbergstrasse, 21, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.037.341-9, hier vertreten durch ihren Alleinverwalter Herrn Michail PESSIS, Kaufmann, geboren am 17. November 1978, in Kiev/Tschernowtzy (Ukraine), wohnhaft in CH-8620 Wetzikon, Schellerstrasse 9, Schweiz,

handelnd in ihrer Eigenschaft alle alleiniger Gesellschafterin der Aktiengesellschaft "Amtec Resources Management S.A.", mit Sitz zu L-6684 Mertert, 7, rue du Parc, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94854, hat in der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse genommen:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Rücktritt von Dr Peter Gerhard GOLLMER als Verwalter, und Simon Gaire TATTERSALL als Kommissar, mit sofortiger Wirkung anzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Herrn Michail PESSIS, Kaufmann, geboren am 17. November 1978, in Kiev/Tschernowtzy (Ukraine), wohnhaft in CH-8620 Wetzikon, Schellerstrasse 9, Schweiz, als Alleinverwalter zu bestätigen.

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung welche im Jahre 2019 abgehalten wird.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst ARMG AG, Aktiengesellschaft mit Sitz in CH-6330 Cham, Hinterbergstrasse, 21, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CH-170.3.037.341-9, als Kommissar zu ernennen.

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung welche im Jahre 2019 abgehalten wird.

Da nichts weiter auf der Tagesordnung steht, wird die Versammlung hiermit geschlossen.

*Für ARMG AG*

Michail PESSIS

*Alleinverwalter*

Référence de publication: 2014033527/31.

(140038113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

**Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 72.777.192,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.784.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037918/10.

(140043515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Presidential D, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.922.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014037732/11.

(140043087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---